

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-12-04-009  
Séance du 4 décembre 2024  
Date de convocation : 28 novembre 2024  
Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	A	P. BELAIR
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	A	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	L. RAVEROT	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	A	G. BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	V. BECQUET
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Carine MOUSTAUD

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 18

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

**Objet** : AMENAGEMENTS URBAINS – Convention de servitude de passage avec GRDF, avenue de la gare

**Rapporteur** : Gilbert BARRIQUAND, sixième Adjoint

Dans le cadre de la construction de l'immeuble avenue de la gare et afin de desservir et d'alimenter ce dernier en gaz, GRDF envisage de réaliser des travaux qui emprunteraient la parcelle cadastrée AC 372 appartenant à la commune de Montluel et située avenue de la gare.

Ces travaux consistent à établir à demeure, dans une bande de 2 mètres, une canalisation et ses accessoires techniques dont tout élément sera situé au moins à 1 mètre de la surface naturelle du sol.

La servitude s'exercera de façon permanente, pour la durée de l'ouvrage et sur son emprise, afin de permettre à GRDF d'y accéder pour la surveillance et l'entretien du réseau gaz de distribution publique.

Pour ce faire, une convention de servitude de passage et d'implantation, à titre gratuit, est proposée à l'assemblée.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20241204-2024-12-04-009-DE  
Date de réception préfecture : 05/12/2024

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- Autorise la création de la servitude de passage et d'implantation, au profit de la GRDF, ayant son siège social à PARIS 9ème arrondissement (750009) 6 rue Condorcet, sur la parcelle cadastrée AC 372 appartenant à la commune de Montluel et sise avenue de la gare,
- Accorde cette servitude sans versement d'indemnité, à titre gratuit,
- Autorise Madame la Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :